

Orry

JOURNAL MUNICIPAL
D'INFORMATION

N°5 - AVRIL 2021

La ville

GENDARMERIE NATIONALE

DOSSIER SPÉCIAL

**Mobilisés pour
votre sécurité**

ÉDITO

Le choix de la nuit noire, du coq et du clocher

Nous avons décidé d'éteindre l'éclairage public la nuit à Orry entre minuit et 5h.

Ceci m'amène à une réflexion plus globale, sur la philosophie qui guide notre action.

Il y a plusieurs décennies, l'éclairage était éteint la nuit dans tous les villages de France.

Et puis les modes de vie ont évolué, les rythmes de travail et de vie aussi.

On a allumé l'éclairage la nuit, pour des questions pratiques, pour plus de confort.

Aujourd'hui, nos villes vivent à 100 à l'heure, 24h sur 24. Les rythmes, les horaires de travail, les temps de divertissement des uns et des autres sont très différents.

Dans nos villages, un choix s'impose : veut-on se développer, bâtir, grossir, avec tout le confort d'une grande ville ? Ou veut-on rester un village, avec son cadre de vie et sa douceur de vivre, mais aussi ses lacunes et ses inconvénients ?

Assurément, nous faisons le choix du village. Le choix du coq et du clocher. Le choix du commerçant local plutôt qu'Amazon, du voisin plutôt que la hot-line. Le choix de la proximité et de la sobriété.

L'extinction de l'éclairage public s'inscrit dans cette volonté de sobriété. Sobriété dans la consommation d'énergie. Sobriété aussi dans l'utilisation de l'argent public.

C'est notre rôle, à nous élus, de donner ce cap



Nathanaël Rosenfeld
Maire d'Orry-la-Ville



Directeur de la publication : Nathanaël Rosenfeld
Création graphique et mise en page : www.redfox.fr
Dépôt légal : Bibliothèque centrale d'Amiens métropole
Papier certifié PEFC™ - date de sortie 15 avril 2021



Décoration de Pâques
par un groupe
de bénévoles

Des circuits
de billes et de petites
voitures installés dans
les écoles



Boîte à livres

La boîte à livres a trouvé
sa place sur l'esplanade
de l'espace culturel.

**Nouvelle benne
à verre**

Une nouvelle benne
à verre est installée
face au château d'eau.
N'hésitez pas l'utiliser.
Nous travaillons
à régler les problèmes
de dépôt autour de la
benne à verre au stade.



Du sport dans les écoles

Des éducateurs sportifs
interviennent désormais
dans les écoles 8 heures
par semaine.

Bien vivre ensemble !

Les beaux jours reviennent et nous aspirons tous à pouvoir profiter de nos espaces si agréables ; il est donc bien utile de rappeler les règles afin de respecter la tranquillité de tous.

Bruit : Les travaux de bricolage (perceuse, scie, etc) ou jardinage (tondeuse, débroussailleuse, etc) sont autorisés uniquement :

- du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h à 19h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Les entrepreneurs ou artisans travaillant chez vous doivent interrompre leurs travaux :

- du lundi au vendredi de 19h à 8h et de 12h à 13h ainsi que le samedi, dimanche et jours fériés
- après 22h et jusqu'à 7h du matin un bruit émis par une personne, une chose ou un animal dont l'auteur est conscient sans qu'il prenne les mesures pour le faire arrêter, est considéré comme du tapage nocturne et passible d'une amende de 450€.

Feux : Interdiction de brûler ses déchets végétaux. Le Code de l'Environnement interdit de brûler les déchets verts à l'air libre. La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire interdit désormais de brûler des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) à l'air libre ou dans les incinérateurs de jardin.

Haies : les haies s'avancant sur le domaine public doivent être entretenues et coupées par le propriétaire.

Trottoir : le balayage et le désherbage des trottoirs incombent au riverain ; lors des chutes de neige, les riverains doivent dégager devant leur propriété ; en cas de verglas ils doivent faire le nécessaire afin que les trottoirs soient praticables.

Mécanique : les vidanges et réparations mécaniques sont interdites sur la voie publique.



DECHETS VERTS

Collecte en porte à porte

Vos déchets de jardins doivent être présentés à la collecte dans le contenant de votre choix : soit dans des **bacs à roulettes NF jusqu'à 360 litres**, soit dans des **sacs biodégradables** prévus à cet effet.

Les déchets verts ne doivent pas être dans les bacs gris pucés prévus pour la collecte des ordures ménagères ou dans les bacs jaunes prévus pour le tri des emballages.

Les branchages (1m80 max) doivent être fagotés avec de la ficelle.

Les quantités autorisées

La collecte des déchets verts est limitée à **1 100 litres par collecte**, soit **3 bacs à roulettes de 360 litres** ou **11 sacs biodégradables de 100 litres**.

Les dépassements de volume ne seront pas collectés et devront être portés en déchetterie le cas échéant.

Déchets de jardins refusés à la collecte

Les déchets verts présentés à la collecte dans des sacs plastiques, les souches, la terre et les grosses branches (diamètre > à 5 cm) **ne seront pas acceptés**. Ils doivent être apportés en déchetterie.

SOLIDARITÉ : VISITES DE CONVIVIALITE

L'isolement contribue souvent à nourrir la perte d'autonomie. Si certaines personnes sont effectivement entourées de professionnels, elles restent pourtant isolées.

Le CCAS d'Orry-la-Ville, en lien avec le Centre Social Rural de Lamorlaye, proposera des visites de convivialité aux personnes isolées dès que la crise sanitaire le permettra.

Les personnes désirant bénéficier de ces visites de convivialité doivent s'inscrire à la mairie d'Orry-la-Ville.

Vous pouvez aussi signaler les personnes de votre entourage (famille, voisin) pour lesquels ce service pourrait être utile.

Pour cela, nous recherchons aussi des bénévoles souhaitant partager un moment convivial autour de jeux, promenades ou discussions avec ces personnes isolées. Les bénévoles seront encadrés par le CSR de Lamorlaye.

Peuvent se porter volontaires les personnes disponibles et enthousiastes à l'idée de passer des moments conviviaux et solidaires.

VACCINATION COVID 19

À Orry-la-Ville vous pouvez vous faire vacciner auprès des médecins généralistes (Docteurs Frappier et Virgitti) et auprès de la pharmacie ; prendre rendez-vous au préalable.

Dans le cadre du CCAS, la municipalité peut aussi vous aider à prendre rendez-vous au centre de vaccination de Senlis ou Creil, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie.

REDONNONS DE LA COULEUR À LEUR QUOTIDIEN



Rejoignez *Monalisa*, l'équipe citoyenne, pour lutter contre l'isolement de nos aînés.

URBANISME

Les nouveaux logements sociaux seront livrés après l'été

48 logements sociaux sont en cours de construction vieux chemin de Coye.

Ce programme de logements, lancé en 2018 par la précédente municipalité, devrait aboutir après l'été et les logements être livrés en septembre 2021.



DE NOMBREUSES DEMANDES

Pour 48 logements disponibles, plusieurs centaines de demandes ont été enregistrées.

LA RÉALITÉ

De nombreux discours ont circulé concernant ces logements, en particulier celui consistant à affirmer que tous ces logements seraient attribués aux Orrygeois en ayant fait la demande.

La réalité est un peu différente car **la municipalité n'a aucune exclusivité sur ce programme de Oise Habitat.**

Pour information, selon les chiffres fournis par Oise Habitat, 16 000 demandes de logement sont déposées chaque année dans l'Oise pour seulement 1000 attributions.

Pourquoi ?

Parce qu'aucune convention n'a été signée avec ce bailleur, impliquant par ailleurs une participation financière de la commune au départ du projet.

Dans ce programme, le seul contingent exclusivement réservé est préfectoral (Etat) : il est fixé réglementairement à 30% du total des logements.

Dans le cadre de ce contingent préfectoral, sont examinés prioritairement **les dossiers ayant bénéficiés d'une réponse favorable au titre du DALO** (Droit au Logement Opposable), ou les personnes répondant aux critères de priorité définis avec précision par le Code de la construction de l'habitat.

De ce fait, Il est inexact d'affirmer que les Orrygeois seront tous prioritaires. Cependant certaines situations correspondent aux critères évoqués ci-dessus et s'inscriront dans ce contingent préfecture.

COLLABORATION ACTIVE AVEC OISE HABITAT

Nous avons déjà depuis quelques mois établi une collaboration active avec Oise Habitat et **nous leur avons transmis tous les demandes dont nous avons connaissance.**

Une prochaine rencontre aura lieu début avril afin d'étudier les dossiers et de travailler dans un souci d'équité.

La municipalité s'engage à assister à toutes les commissions d'attribution où elle est toujours conviée.

Nous précisons toutefois qu'elle n'a aucun droit de vote dans ces commissions.

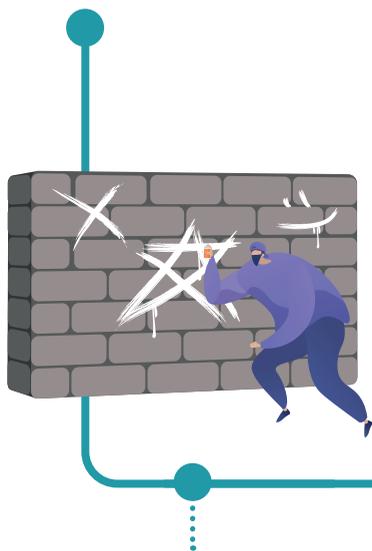




La sécurité, première des libertés

La sécurité est un sujet qui nous concerne tous. Notre village est dans l'ensemble paisible, mais notre vigilance ne doit pas être relâchée. Nous abordons ici les sujets liés à la sécurité et notre action dans ce domaine.

Agressions, incivilités, cambriolages, dépôts sauvages : hélas les sujets ne manquent pas. La sécurité des biens et des personnes, comme la sécurité environnementale, requièrent une attention de tous les instants.



SÉCURITÉ DES PERSONNES

Le respect de la personne humaine est le fondement de notre civilisation, l'intégrité des personnes n'est pas négociable dans un état de droit.

LE PHÉNOMÈNE DES MINEURS ISOLÉS (ou Mineurs Non Accompagnés)

Un mineur non accompagné est une personne âgée de **moins de 18 ans séparée de ses représentants légaux sur le sol français.**

Nous constatons régulièrement des vols, dégradations et cambriolages commis par ces personnes, qui arrivent par le train et se déplacent à pied dans le village.

La gendarmerie, avec l'aide de notre ASVP, fait un travail remarquable pour interpellier ces jeunes et saisir le parquet.

Mais l'état actuel du droit français ne permet pas de les condamner, du moins lorsqu'il est avéré qu'ils ont moins de 18 ans. Ils sont donc envoyés vers un foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance, qu'ils peuvent quitter aussitôt.

UNE COLLABORATION PLUS ÉTROITE AVEC LE PARQUET

Le 9 avril dernier, Monsieur le Maire et Monsieur le Procureur de la République ont signé un protocole visant à **développer et approfondir les relations partenariales entre le parquet de Senlis et la commune**, pour un meilleur exercice du pouvoir de police du maire, et une vraie efficacité dans les réponses apportées aux faits de délinquance dans la commune.

Ce protocole prévoit notamment de faciliter la pratique :

- du **rappel à l'ordre**
- de la **transaction municipale** (qui ouvre la possibilité d'obtenir du coupable une réparation en nature, par exemple des travaux d'intérêt général)
- de l'**échange d'information parquet/maire**.



La gendarmerie d'Orry-la-Ville a lancé une application, PanneauPocket, sur laquelle elle communique régulièrement sur la sécurité du village. Nous vous invitons à la télécharger si vous souhaitez être informés.

DES ÉCHANGES NÉCESSAIRES AVEC LA GENDARMERIE

Nous avons la chance d'avoir une brigade de gendarmerie sur le territoire d'Orry.

Nos gendarmes sont entièrement dévoués à la sécurité, et les échanges avec la mairie sont quotidiens.

Il est important de prendre l'habitude de les prévenir lorsqu'un comportement suspect est remarqué, ce qui leur permettra d'agir plus efficacement.



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE LA NUIT

L'éclairage public est éteint **entre minuit et 5h du matin** (4h50 rue d'Hérivaux pour le 1^{er} RER à la Borne Blanche).

Dans les 12.000 communes de France qui ont fait ce choix, il n'y a eu nulle part d'augmentation de



la délinquance. C'est notamment le cas des communes voisines de Coye-la-Forêt et Lamorlaye (chiffres gendarmerie). **Il n'y a donc pas de crainte à avoir**, car l'éclairage profite aussi aux délinquants, et le fait qu'ils doivent allumer une lampe les rend également plus repérables et facilite le travail des forces de sécurité.

SÉCURITÉ DES BIENS

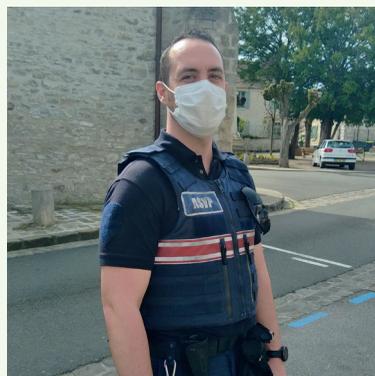
La propriété est un droit inviolable dont personne ne saurait être privé. (Déclaration des Droits de l'Homme).

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La vitesse excessive est un sujet récurrent dans le village, et beaucoup de rues sont concernées.

Nous avons demandé aux gendarmes de se poster régulièrement aux endroits les plus délicats, pour avoir une **présence dissuasive** et, s'il le faut, **sanctionner les comportements irresponsables.**

Nous travaillons également à **redéfinir les stationnements à plusieurs endroits critiques** (rue de la Chapelle, rue d'Hérivaux, rue de Montgrésin, rue des Acacias). Nous souhaitons pour cela **consulter les riverains concernés**, et comme les réunions sont impossibles pour le moment en raison de la situation sanitaire, ce projet prend du temps. Merci de votre compréhension.



AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Notre ASVP sillonne les rues du village en permanence. Pour des soucis de voisinage, des dépôts sauvages, ou des questions de sécurité, de circulation, de stationnement, il est **sur le terrain au quotidien pour veiller à une cohabitation harmonieuse de tous.**



SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

De l'emballage jeté par la fenêtre au dépôt de gravats d'une entreprise du bâtiment, nous ne sommes pas épargnés par ces incivilités insupportables.

Dès qu'un dépôt est constaté, notre ASVP se rend sur place pour essayer de trouver des indices permettant **d'identifier le coupable**. Si possible, nous faisons payer une forte amende au coupable et lui renvoyons son chargement.

Et dans tous les cas, comme le déchet appelle le déchet, **nous les faisons nettoyer au plus vite.**

Par ailleurs, nous avons adopté l'application **GreenR**, que chacun d'entre vous peut télécharger, permettant d'identifier les dépôts sauvages et d'organiser leur ramassage.

DÉCHARGE SAUVAGE

La décharge sauvage située sur le territoire d'Orry-la-Ville, entre La Chapelle et Pontarmé, n'est pas un sujet nouveau.

Après de nombreuses relances du Préfet et du Parquet, nous avons enfin obtenu des nouvelles sur l'avancée du dossier en cours. La procédure administrative devrait aboutir très prochainement à un arrêté de consignation qui sera adressé à la société mise en cause pour procéder au nettoyage du site.



Si la société devait être radiée, c'est l'ADEME qui assurerait le financement de la remise en état. Sur le plan judiciaire, des actes d'enquête sont encore en cours, et la procédure ne devrait pas aboutir avant l'automne.

SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'atteinte à notre environnement est aussi irresponsable qu'inacceptable.

En étroite collaboration avec le parquet et la gendarmerie, plus que jamais, nous restons mobilisés pour la sécurité d'Orry.





PATRIMOINE

Le monument aux Morts

C'est au détour de l'église, quand nous allons chercher le pain, le journal ou même le poisson le dimanche, que nous passons, sans y faire attention, devant le monument aux Morts.

 Ce monument, trônant au cœur du village, est situé place de l'Abbé Clin.

Vous avez, tous, au moins une fois dans votre vie, croisé un monument comme celui-là. Et pour certains, même, vous vous êtes arrêtés devant par curiosité, à lire les noms inscrits dessus.

Le monument aux Morts fait partie intégrante du paysage urbain et rural, puisque toutes les communes de France en sont pourvues (36 000 environ).

QUELLE UTILITÉ ?

Ces constructions constituent la **réponse mémorielle locale** auprès des familles de victimes et entretiennent le souvenir. Aussi, cela s'inscrit dans un contexte historique plus large. En effet, la France,

est sortie meurtrie de la fin de la première guerre mondiale. Ce premier conflit mondial, première guerre industrielle, a en effet engendré près de 1,7 millions de pertes militaires et civiles et 4,3 millions de blessés.

La question, à la fin de ce conflit, est de savoir : **Comment rendre hommage à toutes ces victimes ?**

La réponse survint avec la loi du 25 octobre 1919. Ce texte est consacré « à la commémoration et à la glorification des Morts pour la France au cours de la Grande Guerre » et posera plusieurs principes dont celui de proposer une subvention de l'État (entre 5% et 26% selon un système de calcul) pour **aider au coût d'un monument.**

À ORRY-LA-VILLE

Orry-la-Ville, dès le 2 mars 1919, eut à cœur de commémorer les Orrygeois morts au combat. Et cela en apposant une **plaque en marbre avec les noms des soldats dans l'église.**

Le 25 mai, ce projet évolue vers **l'élévation d'un monument auprès de l'église.** Le conseil municipal de l'époque avait décidé une souscription dans la commune afin d'augmenter les fonds et un budget supplémentaire de 1000 francs.

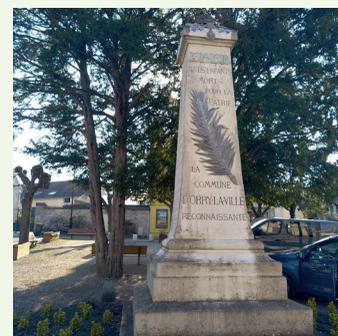
Le 4 juillet 1920, un vote invite les habitants d'Orry-la-Ville à décider de l'emplacement du monument, sur 62 votants, **55 ont voté pour la place de l'Abbé Clin** (4 pour le cimetière, 3 pour la place de l'avenue Enchéry). Et par la suite il y eut un appel d'offre mettant en concurrence un entrepreneur funéraire de Cires-les-Mello et un maçon orrygeois.

Ce dernier fut retenu et en quelques mois, **ce monument fut construit pour 5068,50 francs et enfin inauguré le 3 juillet 1921.**

Ce monument commémore les soldats de la commune morts pendant la grande guerre, mais aussi ceux de la seconde guerre mondiale et de la guerre d'Algérie.

EN DÉTAILS

Lorsque nous prenons le temps d'observer ce monument, nous pouvons directement noter son aspect militaire. Si nous nous approchons, nous sommes tenus à distance par une chaîne, ceinturant le monument et supportée par des plots en forme d'obus. En nous attardant sur le fronton, nous pouvons voir



« Le premier devoir d'un monument aux Morts, c'est d'être vivant. »

Daniel Pennac

l'épigraphe suivant « 1914-1918 A SES ENFANTS MORTS POUR LA PATRIE – LA COMMUNE D'ORRY LA VILLE RECONNAISSANTE » habillée d'une palme de bronze en forme de branche de laurier, décoration militaire représentant une citation à l'ordre de l'armée.

Au sommet, nous constatons un **casque français** type Adrian modèle 1915, avec l'attribut de l'infanterie. Posés sur un lit de feuilles, **deux sabres baïonnettes allemandes** modèle 1871 croisés (est-ce l'image de la revanche sur la guerre de 1870 ?). Et enfin une **médaille** représentant la croix de guerre 1939-1945 pour rappeler les Orrygeois morts durant le second conflit mondial.

Sur deux cotés nous pouvons lire les **noms de 36 soldats.** Et enfin sur la face arrière nous pouvons lire les victimes militaires (4) et civiles (6) de la guerre 1939-1945 et une victime militaire de la guerre d'Algérie.

Depuis 1921, la commune commémore ses morts pour la France, cela fera bientôt cent ans de commémorations. Cent ans que la commune, les anciens combattants et les habitants, rendent hommage auprès de ce monument. Témoin historique mais aussi simplement, témoin de l'histoire de la commune.

Liste majoritaire

Yves Mineraud, pour la liste La Vie d'Orry

La crise sanitaire, tout le monde en parle, pour certains d'une manière abstraite, pour d'autres d'une manière concrète parce qu'ils ont été touchés directement.

Nous sommes tous concernés.

Depuis mars 2020, la nouvelle mandature est fortement impactée. Tout d'abord, nous avons attendu deux mois avant de pouvoir nous mettre officiellement en action, après une élection qui s'est organisée et tenue dans des conditions spéciales et une ambiance surréaliste.

Mais, depuis, tout le monde s'est adapté. Sitôt l'élection, nous avons mis en place un suivi des personnes isolées, pour que le confinement n'éloigne pas plus celles et ceux qui semblaient déjà fragiles. Nos commerçants, que nous soutenons autant que possible, ont installé des proto-

coles très stricts pour garantir votre sécurité, avec des services de livraison ou de ramassage. Nos artisans ont su continuer à vous recevoir tout en garantissant la sécurité. Nos associations ont modifié pour certaines leurs habitudes, pour vous permettre de continuer à pratiquer votre sport en extérieur quand c'était possible. Partout nous avons assisté à l'évolution des mœurs vers une plus grande sécurité sanitaire, sans oublier de préserver ces moments de convivialité et de chaleur qui font le propre des relations humaines.

Aujourd'hui, cette crise n'est hélas pas encore derrière nous, mais chacun des élus garde à cœur le service de notre commune et de tous ses habitants, fidèle au mandat que vous lui avez confié.

Prenez soin de vous.

Liste Avenir

Par Bertrand Gouffier et Thierry Belleli, élus de la liste AVENIR

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les stratégies en termes d'éclairage public ont beaucoup évolué depuis 20 ans afin de répondre aux enjeux du 21^{ème} siècle :

- Le dérèglement climatique : l'empreinte CO2 et donc la consommation énergétique doivent baisser
- Protection de la biodiversité : la pollution lumineuse ne doit plus perturber le cycle de vie naturel de la faune sauvage
- Économie budgétaire : les communes doivent diminuer leurs charges et donc leur facture d'électricité
- Cadre de vie : des voix prônent le retour au charme villageois des routes sombres et du ciel étoilé

Pour y répondre, le conseil municipal a voté le 28 février l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin. L'intention semble louable. Mais saviez-vous que :

- 92% des Français ne souhaitent pas réduire leur éclairage public
- 86% des Français demandent à être consultés avant toute décision d'extinction

- 91% des Français ressentent un sentiment d'insécurité en cas d'extinction
- Aucune étude sérieuse ne permet d'affirmer ou d'infirmer la réalité de cette insécurité
- L'extinction est une solution obsolète. Les recherches académiques mettent en avant des solutions plus modernes et nettement plus efficaces
- L'essentiel de la faune nocturne (mammifères, chauve-souris, rapaces nocturnes...) est actif avant minuit et après 5h. Si on veut la protéger, c'est sur ces tranches horaires qu'il faut agir
- L'extinction peut donner le faux sentiment d'avoir répondu aux enjeux, avec le risque de ne jamais y répondre efficacement
- Les solutions modernes font généralement l'objet d'un contrat énergétique permettant de les autofinancer sur 15 ou 20 ans par les économies d'énergie réalisées

Nous sommes les seuls à avoir voté contre une mesure qui semblait précipitée et insuffisamment argumentée.

Contact : 0645964633
bgouffier@orrylaville.fr
tbelleli@orrylaville.fr

Liste Alternative

Patrick Mayo pour la liste Alternative

En termes d'environnement, nous souhaitons aborder 2 sujets d'actualité concernant notre commune.

La future liaison ferroviaire Roissy-Picardie prévoit à l'horizon 2025 un accès direct à Roissy pour la Picardie.

Il n'est pas prévu de desserte à Orry, nous devons donc d'abord rejoindre Surveilliers pour accéder à l'aéroport. Pas d'emprise supplémentaire sur la commune, mais une augmentation de 30 à 40% du trafic est projetée.

Un seul point noir bruit (préexistant) dépasse les seuils règlementaires de 73 dB (jour) et 68 dB (nuit) : ce pavillon en bordure immédiate de voie à la Borne Blanche, côté PNR, fera l'objet de mesures de protection. À titre de compensation écologique, un écopont de 30m de large est prévu pour le passage de grande faune vers la Borne Blanche (carrefour du Débat). Ce secteur est un corridor écologique connu de longue date.

L'extinction nocturne entre 0 et 5 heures doit être maintenue, voire renforcée.

Les effets nuisibles d'un éclairage nocturne non raisonné sont connus : perturbations sur faune et flore nocturnes (surtout avec les LED à spectre large), perturbation des cycles de sommeil chez l'habitant, rupture des corridors écologiques (cf ci-contre...), tapage nocturne voire cambriolages favorisés, coût économique...

La commune trouverait avantage à candidater au label national « Villes et Villages étoilés » porté par l'ANPCEN et le Ministère de la Transition Ecologique. Cette reconnaissance donne en outre accès à un bilan des pratiques d'éclairage et à une assistance à leur amélioration.

Restez informés !

- Consultez régulièrement le **site municipal** (QR code),
- Inscrivez-vous à la **lettre d'information** sur le site municipal www.orrylaville.fr ; précisez votre adresse postale vous recevrez ainsi l'information plus locale relative à votre quartier (travaux, etc),
- Téléchargez l'application **CentoLive** sur votre smartphone pour retrouver les informations de la commune en temps réel.



ÉTAT CIVIL

Naissances

9 janvier : Amélia, Rachel, Élodie, Laëtitia DESFOSSEZ - **14 janvier** : Melody-Hope, Urszula, Chantal, Muriel CHEVALIER - **11 mars** : Maëva JOLY

Décès

7 janvier : Josiane, Marcelle, Jeanne BELOT ép HENNEQUIN à ARGENTEUIL - **31 janvier** : Roland, Jean FORNETRAN à GOUVIEUX - **1^{er} février** : Laura, Sandra CARRÉ à ORRY-LA-VILLE - **8 février** : Charles, Jean, Edmond GOUTTEBEL à SENLIS - **10 février** : Daniel RAT à PARIS 14^{ème} - **1^{er} mars** : Georgette, Michelle, Marie CLOAREC ép COYARD à LABRUYÈRE - **5 mars** : Monique, Marie, Marthe DEMARCY ép COMPÈRE à CREIL - **8 mars** : Martine, Marie-Angèle MIGNOT veuve LAINÉ à SENLIS - **21 mars** : Pascal, Franck CASTELLANA à CREIL - **22 mars** : Pierre, François WECKMANN à ORRY-LA-VILLE - **29 mars** : Jean, Jacques, Jérôme RINGENBACH à CHANTILLY

Connaissez-vous Orry ?

**À VOUS
DE JOUER !**

Régulièrement une question vous sera posée ou bien une photo à situer vous sera présentée.

Vous pourrez envoyer votre réponse à contact@orrylaville.fr ou par écrit à la mairie accompagnée de votre nom et votre adresse.



Quel peintre renommé avait ouvert au public l'Abbaye de Commelles dans le début des années 1970 pour en faire un centre culturel pour jeunes artistes ?

Réponse du numéro 4 :

Nom de rue : Impasse Loffing à Orry-la-ville.

Pourquoi ce nom ? Nom donné en l'honneur de M. et Mme LOFFING : Monsieur était conseiller municipal et son épouse Eloïska Pieuttkevich-Loffing fut une des marraines de la cloche de l'église d'Orry en avril 1872.

NOUS CONTACTER

et suivre les actus
de votre commune

www.orrylaville.fr

03 44 58 91 16 • contact@orrylaville.fr



[orry.la.ville](https://www.facebook.com/orry.la.ville)



[commune.orry.la.ville](https://www.instagram.com/commune.orry.la.ville)

